



# La lettre mensuelle

Mai 2005

du comité

# ATTAC-54

## Les prochains rendez-vous

### Réunions-débats

- ◆ **Lundi 6 juin :**  
*Les résultats du référendum  
Les paradis fiscaux*

### Réunion mensuelle

- ◆ **Mercredi 18 mai :**  
Conseil d'Administration  
ouvert à tous

### Préparation du Forum Social Local

- ◆ **Mercredi 1er juin**

Ces réunions auront lieu  
à **20h30**  
à la **MJC TROIS MAISONS**  
12, rue de Fontenoy  
à Nancy

### Groupe de proximité :

#### Neuves-Maisons :

- ◆ **Mardi 17 mai :**  
*Réunion Publique sur le TCE  
avec des militants européens*  
Salle polyvalente de Neuves  
Maisons à 20h30

### Dimanche 29 mai

Pour suivre les résultats du vote,  
**soirée télé**

à la MJC des 3 Maisons  
à partir de 19h.  
Formule "auberge espagnole" : cha-  
cun amènera de quoi boire et/ou  
manger.

## Les Jeudis ciné d'ATTAC

### Jeudi 26 mai à 20h30

Au Caméo Commanderie de Nancy

## HÔPITAL AU BORD DE LA CRISE DE NERFS

Un film documentaire de Stéphane MERCURIO  
et un débat animé par Bernard TAUVEL et Jean Luc OLIMER

**Comment gérer la pénurie d'infirmières et sa kyrielle de fermetures de lits ?**  
Comment faire fonctionner l'IRM sans manipulateur radio ? Cette plongée au cœur de l'institution hospitalière croisera deux niveaux de perception de la crise, en suivant plusieurs personnages. D'un côté la direction, en lien avec les décideurs, de l'autre, les soignants en prise directe avec les malades. Entre les deux réunions sans fin, discussions, incompréhension et un même discours :  
« L'Hôpital est au bord de la rupture » (ISKRA).

### "OPERATION RETOUR A L'ENVOYEUR !

Nous sommes tous en train de recevoir le texte de la Constitution, accompagné d'un feuillet abusivement intitulé "exposé des motifs". Il s'agit en réalité d'un véritable "exposé des mensonges", un outil de propagande pour le OUI ! C'est du jamais vu, c'est inadmissible !

Nous vous invitons donc à renvoyer cet exposé des mensonges à l'Elysée. Il suffit pour cela de le glisser dans une enveloppe, pas besoin de timbre, les courriers à destination de l'Elysée n'ont pas besoin d'être affranchis !

**Présidence de la République, 55 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS**

Dès aujourd'hui, renvoyez à l'Elysée l'exposé des mensonges, prévenez vos

amis, faites circuler par mail cette opération "retour à l'envoyeur" !"

## ATTAC 54 sur les ondes

- ◆ **Sur Radio-Caraïbes  
FM 90.7**  
le mercredi de 19h à 20h

- ◆ **Sur Radio-Déclic  
FM 87.7 et 101.**  
un samedi sur 2 de 10h à 11h

# Le Traité Constitutionnel Européen

exposé par H.OLDACHE, enseignant en droit public à l'Université de Nancy

En préalable, l'intervenant précise qu'il n'aura pas la possibilité d'étudier les 448 articles, les 36 protocoles et les 2 annexes, mais qu'il pointera les éléments les plus significatifs qui permettront d'argumenter en faveur du « non ».

## La complexité du texte

Dialectiquement, le langage utilisé dans le texte relève du juridique, de l'économique ou de la gestion.

De plus, ce traité n'a pas été établi par une assemblée démocratique constituante et chaque mot est choisi de manière à ce qu'il soit incontournable juridiquement.

On n'y trouve pas de définition de l'Union Européenne mais seulement sa fonction.

Pour les spécialistes, le texte est inhabituel car il relève de multiples juridictions et particulièrement du droit international où la souveraineté des Etats fait loi au détriment de la souveraineté populaire.

En revanche, les défenseurs de ce traité, particulièrement les élus politiques, les représentants des appareils syndicaux (qui ont tout à gagner dans un « oui » majoritaire pour conserver leurs avantages) à travers les médias, utilisent le langage de la séduction. Ils font appel à l'affectif, à l'irrationalisme de l'individu.

La partie I, Les objectifs de l'Union, ne comporte aucun terme juridique, ce n'est que du langage diplomatique.

## Après la forme, le fonds du traité

Ce texte est conçu pour faciliter l'intégration économique, pour le **développement de la globalisation** (offre, demande donc concurrence globale), pour donner les mêmes conditions d'échange à toute la planète : les firmes vendant les mêmes produits dans le monde entier et dans des conditions identiques : mêmes entreprises, mêmes produits, mêmes concurrents.

En aucun point, il n'est parlé d'intérêt général, mais de l'intérêt de l'Union. Son objectif est de favoriser la gouvernance et même imposer la gouvernance qui s'attache à la destruction du consensus social. Elle imposerait la gestion libérale, le développement dans la concurrence, l'utilisation des outils du management d'entreprise, les pratiques et les instruments de gestion d'entreprises.

Le traité constitutionnel repose sur deux dogmes :

- la libre circulation des biens et des personnes
- la concurrence libre et non faussée.

Après le traité de 1994 sur l'AGCS et en 1998, le partenariat économique transatlantique, c'est le verrouillage complet pour mettre en œuvre un libéralisme forcené. Ce traité est donc l'arbre qui cache la forêt !

Il n'y aura pas de véritable union européenne mais une Europe qui serait composée de « grands lands » (comme en Allemagne) pour faciliter le libre-échange, la concurrence. La France, avec sa loi sur la décentralisation a commencé le processus.

## La différence entre SIEG et Service Public

Dans le projet de constitution, les services publics, dits SIG (Services d'intérêt Général) sont remplacés par les SIEG (Services d'intérêt économique général). La différence entre les deux concepts est énorme car dans le premier cas, c'est l'intérêt général qui prime, dans le second, il y a mise en concurrence entre le service public et le privé. Ainsi, les Etats membres utilisent les dispositions nationales pour construire seulement un espace économique. Les enjeux communautaires ne sont pas les mêmes pour tous car il y a une spécificité des services publics français.

Quelle est-elle ?

Cette construction s'est faite dès 1860 à l'ombre de l'Etat et de manière autoritaire. L'Etat était l'acteur principal de la société française avec une concentration du pouvoir sur Paris et une administration très centralisée. Cette construction avait pour but de donner une égalité de traitement à tous, son principal défaut étant un engorgement sur Paris.

C'est pour y pallier qu'on a assisté à la déconcentration dès 1982 et à la décentralisation démarrée en 2003. Celle-ci peut paraître une avancée de la démocratie puisque 'elle responsabilise et autonomise les collectivités locales et territoriales. Hélas, les moyens financiers ne suivent pas, même si la péréquation essaie de lisser en partie les différences, cela ne suffit pas et fait apparaître des inégalités importantes en fonction des ressources de ces collectivités. Et l'on voit très bien les

conséquences inégalitaires d'une décentralisation où l'Etat se désengage.

Les statuts des services publics français précisent qu'ils ont l'obligation de s'adapter ; aussi, dès 1970, les libéraux se sont engagés dans la brèche pour dénigrer leur rentabilité et prôner la privatisation, pour eux plus compétitive ; ils y ont trouvé une niche économique non négligeable.

Tout est programmé pour aboutir au Service Universel : service minimum comme le transport des lettres de 30g pour la Poste, l'électricité fournie par EDF uniquement aux particuliers... Ainsi, les SIG devront faire la preuve de leur efficacité sinon ils seront soumis à concurrence. Ils auront l'obligation de fournir un rapport annuel à la commission européenne. Si celui-ci n'est pas concluant, les SIG perdront leurs statuts.

## D'autres arguments pour un traité plus social...

La finalité d'une entreprise n'a jamais été l'efficacité ni l'intérêt général mais bien le profit.

Le traité ne protège pas des Etats pratiquant une concurrence sauvage (ex: la Chine et son textile)

Le traité fait fi de la démocratie car les libéraux la considère comme source d'instabilité.

Notre conception se résume en quelques points : intérêt collectif, solidarité nationale, combat des inégalités et démocratie participative.

## Résister, militer

Militer jusqu'au 29 mai pour convaincre et faire en sorte que le « non » l'emporte.

Les partisans de la constitution telle qu'on nous la propose, lorsqu'ils argumentent, réveillent les « vieilles peurs » telles le chaos, le nationalisme exacerbé, la guerre...

Dire « non », c'est affirmer qu'en privatisant, on défavorise le Social.

Ce ne sera pas le chaos si le « non » l'emporte ! L'Union Européenne continuera à fonctionner comme elle le fait actuellement en attendant d'autres propositions.

Les alter mondialistes, ATTAC et tous ceux qui ne veulent pas de ce traité, ont des propositions à faire : un contre-projet construit dans un débat démocratique pour une Europe sociale.

# Conférence de Jacques COSSART,

économiste, membre du Conseil Scientifique d'Attac-France, invité le 10 mai à la Fac de Lettres de Nancy

« C'est parce que nous sommes pour une Europe véritablement unie et démocratique que nous invitons à voter "non".  
Voici pourquoi, nous aspirons à une autre Europe que celle que l'on nous propose dans le traité constitutionnel européen.  
Le processus européen n'est pas en soi salvateur. Il le sera s'il est au service des peuples et non des propriétaires du capital.  
Aller dans le sens d'une Europe plus libérale encore est au contraire un esclavagisme supplémentaire.

## La question de la démocratie

On nous parle des avancées démocratiques de la Constitution, des pouvoirs supplémentaires que l'on donnerait au parlement, etc. Mais où est donc l'assemblée constituante qui aurait mis en place cette Constitution sur laquelle on nous appelle à nous prononcer ?

Le B.A. BA de la démocratie serait précisément que les peuples européens aient désigné leurs représentants pour faire en sorte qu'ils expriment ce que leurs électeurs veulent voir figurer dans cette Constitution. Cette constituante n'existe pas, et c'est le péché originel de cette opération.

## Les modalités de décision

Que sont donc ces majorités que l'on nous vante tant et qui permettraient, grâce à cette Constitution, aux Etats de se prononcer de manière beaucoup plus affirmée ? Elles sont qualifiées, nous dit-on, ce qui signifie qu'au mieux il faudra rassembler une quantité de pays déterminés pour se prononcer sur un certain nombre de questions. Sur les questions essentielles, en particulier sociales et fiscales, dont la Constitution exclut l'harmonisation, il faut l'unanimité de l'ensemble des Etats.

Dans ces conditions, quelle sera la position adoptée par le président de l'Union Européenne, désigné pour deux ans ? Au nom de qui va-t-il parler ? Sur quel type de politique va-t-il pouvoir s'appuyer ? Quelle position adoptera le nouveau ministre des affaires étrangères ? Quelle position aurait-il pu défendre, alors que les gouvernements européens étaient divisés quand les Etats-Unis, avec leur complice britannique, ont décidé d'attaquer l'Irak ?

L'ossature de cette Constitution ne donne pas le droit au peuple de se prononcer. Si le peuple français refusait de manger du boeuf aux hormones ou s'opposait à la dégradation des hôpitaux ou du service public d'éducation, et voulait cela inverser la politique fiscale, cela ne serait pas possible, car l'article I-3 ne l'autorise pas.

Cette constitution ne permet pas de mettre en place des processus démocratiques. D'aucuns proposent de l'adopter pour ne pas bloquer le processus de construction européenne, puis de la réviser ultérieurement, ce qui ne peut se faire qu'à l'unanimité, un seul pays pouvant empêcher cette révision.

Nous voulons bloquer le processus libéral afin de libérer l'Europe au lieu de la libéraliser.

## La charte des droits fondamentaux

Il n'est prévu aucune sanction en cas de non respect de ces droits. Reconnaître le droit de grève aux travailleurs européens n'est pas une avancée. Accorder ce même droit au patronat n'en est pas un non plus. En France, le "lock-out" était jusqu'ici interdit.

Parmi les droits fondamentaux figure celui de chercher un emploi et de travailler dans tout Etat de l'Union européenne ; cela renvoie à l'article I-3, qui donne autant d'importance à la liberté de circulation des capitaux qu'à celle des personnes.

Cette charte se caractérise surtout par ce qui n'y figure pas. Il n'est en rien normal que 450 millions d'européens, et plus largement 6 milliards d'êtres humains vivent dans des conditions de régressions sociales.

## Fonctionnement de l'économie

Dans la Constitution, entre les deux choix économiques envisageables, c'est la régulation dite de marché qui a été préférée à la régulation de nature publique. La première est parfaite pour les propriétaires du capital. Elle laisse sur le bas-côté 200 millions d'européens et à l'échelle mondiale 4 milliards d'êtres humains.

Les économistes en cours nous disent que ce sont les règles de l'économie, qui n'est pourtant pas une science, puisqu'elle relève de décisions humaines et de choix susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Ce texte constitutionnalise le profit sans limites. L'indépendance de la

Banque centrale, inscrite dans la Constitution, prive les citoyens européens de tous les instruments économiques utilisés en permanence par les libéraux. Aux Etats-Unis, la banque fédérale obéit aux injonctions du gouvernement américain. En Grande-Bretagne, le ministre des finances fixe chaque année à la Banque centrale le taux d'inflation qu'elle doit respecter. Dans ces deux pays, le pouvoir politique fixe les règles de fonctionnement économique.

## La question de la paix : la dérive militariste de la Constitution

Cette question est de première importance. On nous encourage à ne pas bloquer le processus européen qui nous aurait apporté la paix, ce qui n'est pas entièrement vrai si on se réfère aux 15 dernières années.

Les débuts de la construction européenne reposaient sur une idée de paix basée sur la coopération et la progression du niveau de vie des plus défavorisés à l'intérieur de l'Union. La Grèce, l'Espagne, le Portugal ont bénéficié de ce processus économique, ce qui leur a permis de se développer.

Aujourd'hui, avec l'article I-3 et une bonne centaine d'autres, on instaure une compétition permanente, à l'inverse des valeurs qui primaient au sortir de la guerre de 39-45.

L'article I-41 stipule que chaque état doit s'engager à améliorer son dispositif militaire. Cela n'augure pas d'une Europe de la paix, mais convient aux industries d'armement françaises ou à leur équivalent allemand. Il est très discutable que les valeurs européennes doivent s'appuyer sur ce processus. La voix de l'Europe pour la paix dans le monde ne se fera pas entendre de cette façon.

Dans la Constitution, il est réaffirmé que les pays membres de l'OTAN en restent des acteurs importants. L'OTAN devient donc le principe directeur de l'organisation de la défense de l'Union Européenne. Cela revient à faire chaperonner

celle-ci par les Etats-Unis en matière de politique de défense, alors même que ceux-ci appliquent le principe de "guerre préventive" dont on voit les ravages en Irak.

## Un perpétuel alignement vers le bas

On nous dit de voter oui, car les politiques libérales que nous dénonçons dans la Constitution figuraient déjà dans les précédents traités. Pourquoi voter oui aujourd'hui alors qu'il y a dans cette Constitution des éléments que nous combattons depuis des décennies ?

Si le ressort de la vie en commun est la compétitivité, alors les salaires devront s'aligner sur les plus bas d'Europe. Ce n'est plus la compétitivité que l'on a connu au début de la construction européenne et qui visait à aligner chaque pays sur les plus hautes normes sociales.

La directive Bokestein, dont on nous dit qu'elle est retirée, ce qui est faux, comme nous le verrons au lendemain du référendum, a traduit tout à fait clairement certains points de la Constitution stipulant que la clause d'origine doit être respectée. Cette clause est également présente dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services, négocié actuellement à l'Organisation Mondiale du Commerce. C'est encore le principe de concurrence qui joue.

Quand la Constitution sera mise en place, il sera possible d'installer le siège social d'une clinique à Varso-

vie et de faire venir en toute légalité des anesthésistes polonais formés à d'autres normes et payés au SMIC, dans le respect de la loi française.

Afin que cet alignement vers le bas soit un processus permanent, les détenteurs du capital ont pris leurs précautions : les articles 209 et 210 excluent toute harmonisation sociale.

Voter non est une absolue nécessité pour éviter une dégradation accrue des conditions de vie des populations européennes.

## Demain le chaos ?

On nous dit que voter non provoquerait le chaos. Si par chance, comme je l'espère pour l'ensemble des européens, mais aussi pour le reste du monde, le non l'emporte, ce ne sera évidemment pas le cas. L'Union européenne et ses différents processus de fonctionnement se maintiendront. La Commission européenne sera toujours en place le 30 mai au matin car l'un des critères de choix des commissaires européens, qui mérite d'être signalé, est qu'ils doivent être totalement indépendants. Au plan national, un ministre n'a pas à être indépendant de ceux qui le mandatent. Les citoyens ont barre sur lui à travers les partis politiques, l'Assemblée nationale. Un commissaire est indépendant des peuples européens, comme l'est la Banque centrale.

Si le non l'emporte, faudra-t-il dissoudre le peuple ?



# A lire

La production critique d'Attac sur le traité constitutionnel européen est considérable et s'enrichit chaque jour (consulter notre site : <http://www.france.attac.org/r613>) Il manquait cependant ces outils maniables que sont les livres. Cette carence est désormais comblée par la parution de

## 2 ouvrages collectifs ATTAC

### « Cette constitution qui piège l'Europe »

Editions 1001 nuits, 3 euros

Dans son introduction, ses 19 chapitres et sa conclusion, il passe au peigne fin le contenu des 448 articles du TCE, ainsi que celui de nombre de ses 36 protocoles, 2 annexes et 48 déclarations. Les lecteurs découvriront, avec de très nombreuses références à l'appui, que ce texte est avant tout un instrument pour mettre définitivement les pays membres de l'UE aux normes libérales. S'il était ratifié, le TCE rendrait problématique toute alternance politique, et empêcherait l'Europe de jouer un rôle émancipateur. Voici le travail présenté aux lecteurs et électeurs que nous sommes.

### « Ils se sont dit Oui. Attac leur répond »

Editions 1001 nuits, 2,50 euros

Ici, il ne s'agit pas d'analyser le contenu du TCE, mais d'examiner ce qu'en disent ses partisans, en premier lieu la direction du PS et l'UMP, et d'y répondre en mettant en évidence leurs omissions, dissimulations, voire manipulations. On constatera avec préoccupation que la plupart des arguments de ces deux formations politiques, massivement répercutés par les médias, sont interchangeables.